

Valerio Therapeutics

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Valerio Therapeutics,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Valerio Therapeutics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces textes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1. « Principes et méthodes comptables » et 2.5 « Evènements postérieurs au 31 décembre 2024 » de l'annexe des comptes annuels qui présente les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation de la société.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Ces appréciations ne constituent pas une opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

S'agissant des immobilisations incorporelles relatives à la R&D et au fonds commercial, comme indiqué dans la note 3.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels, la valorisation prise pour référence pour les tests de perte de valeur correspond à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et les données utilisées par la direction de votre société. Nous avons vérifié que la note 3.1 « Immobilisations incorporelles » donne une information appropriée à ce sujet.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 9 juillet 2025

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Laurent Cazebonne

BILAN

1. BILAN ACTIF

En milliers d'euros	Brut	Amortissement / Dépréciation	Net 2024	Net 2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	3 259	3 259		3 259
Concessions, brevets et droits similaires	1 181	1 181		
Fonds commercial	4 450		4 450	4 450
Autres immobilisations incorporelles	244	244		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	9 134	4 684	4 450	7 709
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	1 743	1 478	266	458
Autres immobilisations corporelles	1 373	1 049	324	334
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	3 118	2 528	590	792
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	13 120	9 919	3 201	6 111
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	36		36	61
Autres immobilisations financières	215		215	220
Total immobilisations financières	13 371	9 919	3 452	6 392
ACTIF IMMOBILISE	25 623	17 131	8 492	14 894
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				127
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	25 290	10 788	14 502	15 693
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	25 290	10 788	14 502	15 820
DISPONIBILITES				
Valeurs mobilières:				
Disponibilités	368		368	2 342
Total disponibilités	368		368	2 342
ACTIF CIRCULANT	25 658	10 788	14 870	18 162
Charges constatées d'avance	124		124	991
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	44		44	185
TOTAL GENERAL	51 448	27 919	23 529	34 231

2. BILAN PASSIF

En milliers d'euros	Net 2024	Net 2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel Dont versé :	21 611	38 591
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	15 692	15 691
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(35 341)	(32 105)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(10 721)	(20 216)
Total situation nette		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	(8 759)	1 962
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	116	165
AUTRES FONDS PROPRES	116	165
Provisions pour risques	44	1 875
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44	1 875
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	4 000	4 000
Autres emprunts obligataires	7	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 429	4 171
Emprunts et dettes financières divers	7 326	1 343
Total dettes financières	14 762	9 525
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 834	1 985
Dettes fiscales et sociales	1 450	1 682
Total dettes d'exploitation	6 284	3 667
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 746	9 960
Total dettes diverses	4 746	9 960
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	25 793	23 152
Écarts de conversion passif	6 337	7 076
TOTAL GENERAL	23 529	34 231

COMPTE DE RESULTAT

7. COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 1)

En milliers d'euros	France	Export	Net 2024	Net 2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				165
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 693	1 392
Redevances de licences et autres produits			16	30
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 709	1 587
CHARGES EXTERNES				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			419	442
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			12 504	18 506
Total charges externes			12 923	18 948
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES			58	47
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 010	2 843
Charges sociales			847	972
Total charges de personnel			2 857	3 815
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			296	129
Dotations aux provisions sur immobilisations			4 260	
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			4 556	129
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			306	383
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			20 700	23 178
RESULTAT D'EXPLOITATION			(18 991)	(21 591)

8. COMPTE DE RESULTAT (PARTIE 2)

En milliers d'euros	Net 2024	Net 2023
RESULTAT D'EXPLOITATION	(18 991)	(21 591)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	1 206	976
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		28
Autres intérêts et produits assimilés		(4)
Reprises sur provisions et transferts de charges	303	14
Différences positives de change	(23)	62
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 486	1 080
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	162	185
Intérêts et charges assimilées	198	78
Différences négatives de change	(36)	43
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	324	307
RESULTAT FINANCIER	1 162	773
RESULTAT COURANT	(17 829)	(20 818)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	262	26
Produits exceptionnels sur opérations en capital	(6)	114
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 364	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 621	140
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	32 465	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 690
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 467	1 732
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 154	(1 593)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(954)	(2 340)
TOTAL DES PRODUITS	41 815	2 745
TOTAL DES CHARGES	52 536	22 961
BENEFICE ou PERTE	(10 721)	(20 216)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Valerio Therapeutics (« la Société ») est une société de biotechnologie au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments contre le cancer en ciblant les fonctions de l'ADN tumoral par des mécanismes d'action uniques dans le domaine très recherché de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR). La Société se concentre sur le développement de composés novateurs first-in-class ou disruptifs (internes, acquis ou sous licence) depuis la recherche translationnelle jusqu'à la preuve de concept clinique chez l'homme, un point d'inflexion créateur de valeur et attrayant pour de potentiels partenaires.

Les comptes de Valerio Therapeutics au 31 décembre 2024 ont été établis sous la responsabilité du Directeur général et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 8 juillet 2025.

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général et du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices.

Les états financiers ont été élaborés en application du principe de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais de recherche et de développement engagés par la société sont directement inscrits en charges. Ils peuvent être immobilisés lorsque les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets en cause sont nettement individualisés,
- Chaque projet doit avoir à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Leur coût peut être distinctement établi.

Ces critères sont considérés comme non remplis tant qu'une autorisation de mise sur le marché n'a pas été obtenue.

Les projets de recherche et développement acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles pour leur valeur d'apport même en l'absence d'autorisation de mise sur le marché.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, le coût des immobilisations incorporelles, diminué le cas échéant, de la valeur résiduelle, est amorti sur la durée d'utilisation attendue par la Société. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique. En particulier, les concessions et brevets sont amortis sur une durée de 10 ans en mode linéaire et les logiciels sont amortis sur une période de 12 mois en mode linéaire et les actifs de R&D à durée de vie définie (en phase de commercialisation) sont amortis sur la durée d'utilisation attendue par la Société.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels de perte de valeur. Le fonds commercial est testé au moins une fois par an, à la

clôture de l'exercice. Les actifs relatifs aux molécules acquises non encore commercialisées (et donc non encore amorties) sont également testés sur une base annuelle, à la clôture de l'exercice, et dès qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. À titre d'exemple, une commercialisation plus lente que prévu peut constituer un indice de perte de valeur.

1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation est déterminé selon le mode linéaire. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage	5 ans
- Installations spécialisées	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 ans

1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où, à la clôture de l'exercice, la valeur d'utilité serait inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des titres est établie sur base de l'actif net à la date de clôture. Les perspectives de rentabilité requièrent l'exercice du jugement de la Direction afin de confirmer l'évaluation faite de la valeur nette comptable des titres de participation.

Les sommes mises en jeu dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un Prestataire de Services d'Investissement (PSI) sont comptabilisées :

- au poste "Autres titres immobilisés" pour les actions propres (la partie investie en actions de la société),
- au poste "Autres immobilisations financières" pour la partie conservée en espèces.

1.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

1.5 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans le cas où, à la clôture de l'exercice, la valeur actuelle des créances serait inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et les créances en devises étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération et sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de change ainsi constatés sont comptabilisés en écarts de conversion. Une provision pour charge est constatée en cas de perte de change latente.

Les créances font l'objet d'un examen au cas par cas et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque encouru.

1.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode P.E.P.S.

1.7 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

1.9 ACCORDS DE LICENCE

- **LICENCES CONSENTIES A DES TIERS**

Les accords par lesquels la Société licencie à un tiers le droit de commercialisation d'un ou plusieurs produits de son portefeuille comportent généralement un paiement à la signature ainsi que des paiements ultérieurs et des redevances sur le chiffre d'affaires.

Les paiements dus au titre de la signature d'un contrat de licence, représentant la participation du co-contractant aux investissements de R&D passés et aux dépenses de recherche restant à la charge de Valerio Therapeutics, sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée du contrat ou une durée plus courte, en fonction de l'implication de la société ou des spécificités du contrat. Cette durée correspond en général au temps estimé d'obtention d'une autorisation de mise sur le marché pour le produit concerné et cette estimation est revue chaque année par la Direction. En général, les paiements ultérieurs sont conditionnels et dépendent de l'atteinte de certains objectifs : enregistrement des produits, mise sur le marché des produits, obtention d'un prix et/ou atteinte de seuils de chiffre d'affaires (performances de ventes). Ils sont immédiatement comptabilisés en autres produits au cours de l'exercice où ils sont reçus par la Société.

D'autre part la société bénéficie de redevances qui correspondent à un pourcentage des ventes nettes effectivement réalisées par les partenaires sur la période, en application d'un taux contractuel. Les redevances sont en général calculées sur la base d'un reporting mensuel ou trimestriel transmis par les partenaires. À la clôture, au cas où le reporting de la dernière période ne serait pas reçu, les redevances sont valorisées sur la base des quantités réelles vendues en fonction d'un prix de vente net historique.

Dans le cas d'une cession d'actifs, les paiements initiaux sont intégralement comptabilisés à la date de signature du contrat.

1.10 SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation sont rapportées au résultat au rythme des dépenses engagées.

Les avances remboursables sont comptabilisées en "Autres fonds propres". En cas de succès du projet, ces avances feront l'objet d'un remboursement prenant en compte les prévisions d'exploitation des produits issus du projet.

En cas d'échec dûment justifié auprès de l'organisme prêteur, les avances encaissées demeureront généralement acquises et seront reconnues au compte de résultat.

2. FAITS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 PROGRAMMES DE R&D

- **platON** est la plateforme chimique exclusive de Valerio Therapeutics de thérapies leurres à ADN, qui génère de nouveaux composés innovants et élargit le portefeuille de produits de la société.
- **AsiDNA**, le premier composé de platON, est un candidat premier de sa classe hautement différencié au stade clinique dans le domaine de la réponse aux dommages de l'ADN (DDR) appliqué à l'oncologie. Son mécanisme thérapeutique de leurre d'ADN agissant en amont de plusieurs voies DDR se traduit par des propriétés antitumorales distinctives, notamment la capacité de prévenir ou d'abroger la résistance des tumeurs à des thérapies ciblées telles que les inhibiteurs de PARP et une forte synergie avec des agents endommageant l'ADN tumoral tels que la radiothérapie et la chimiothérapie. Le développement clinique d'AsiDNA a été arrêté afin de rediriger les efforts de recherche et développement sur les candidats médicaments de nouvelle génération issus des deux plateformes PlatON et V-Body.
- **VIO-01** (anciennement OX425), le deuxième composé de platON, est un nouveau leurre pan-DDR doté d'une activité antitumorale élevée. Il médie également de multiples effets immunostimulateurs en activant la voie STING. En 2024, VIO-01 a fait l'objet d'un premier essai de développement clinique de phase 1 aux Etats-Unis. Le développement clinique de VIO-01 a été arrêté début 2025 afin de rediriger les efforts de recherche et développement sur les candidats médicaments de nouvelle génération issus des deux plateformes PlatON et V-Body.- **DecoyTAC** : la plateforme platON de 3e génération, exploitant le mode d'action unique des thérapies leurres à ADN couplées à la dégradation ciblée des protéines (PROTAC). Cette évolution étend l'activité de la plateforme platON au-delà de la réparation de l'ADN en ciblant d'autres protéines telles que les facteurs de transcription, en oncologie et en dehors de l'oncologie pour d'autres maladies comme les maladies inflammatoires et musculaires. En 2024, une première preuve de concept a été générée en ciblant l'oncoprotéine c-myc.
- **Plateforme V-body** : l'acquisition d'Emglev Therapeutics (détenue par Valour Bio, filiale de Valerio Therapeutics) a permis l'exploitation de la technologie du phage-display pour produire des anticorps à domaine unique, appelés V-bodies, à partir de bibliothèques synthétiques propriétaires. Ces V-bodies se distinguent des anticorps traditionnels par leur taille considérablement réduite, environ un dixième de celle des anticorps conventionnels. Cet avantage de taille leur permet de pénétrer plus rapidement dans les tissus et d'atteindre des cibles généralement difficiles d'accès, tout en conservant les fonctions de liaison et/ou de neutralisation d'un anticorps complet.

De plus, les bibliothèques propriétaires de Valour Bio sont humanisées ou entièrement humaines, ce qui signifie qu'elles ont été conçues pour réduire le potentiel d'immunogénicité et de toxicité. Ce processus d'humanisation améliore leur compatibilité avec le système immunitaire humain, ce qui pourrait les rendre plus tolérables en tant qu'agents thérapeutiques pour les patients.

La polyvalence des V-bodies leur permet de cibler un large éventail d'antigènes, élargissant ainsi leur applicabilité thérapeutique. Les anticorps à domaine unique (Sd-Abs) ont démontré un fort potentiel dans diverses pathologies, notamment les maladies auto-immunes, les affections inflammatoires et le cancer. Leur capacité à se lier efficacement à des cibles variées en fait des outils précieux pour le développement de thérapies à base d'anticorps destinées aux maladies les plus complexes.

Les V-bodies peuvent être utilisés dans plusieurs formats thérapeutiques, tels que les « engageurs » de cellules T bispécifiques (BiTE), les conjugués anticorps-médicament (ADC) et les récepteurs antigéniques chimériques (CAR-T) greffés dans des cellules T. Les conjugués anticorps-médicament sont particulièrement remarquables, car ils peuvent délivrer divers types de charges utiles, notamment des radio-isotopes, des agents chimiothérapeutiques, de petites molécules ou des oligonucléotides. Cette

diversité de charges utiles élargit les applications potentielles pour différentes populations de patients, faisant des V-bodies une plateforme prometteuse en biomédecine.

En outre, les V-bodies peuvent potentiellement être administrés par différentes voies, telles que sous-cutanée, inhalée, orale ou intraveineuse, offrant une amélioration significative par rapport aux anticorps traditionnels qui nécessitent généralement une administration intraveineuse.

Dans l'ensemble, l'approche de Valour Bio avec les V-bodies représente une avancée majeure dans le domaine des thérapies à base d'anticorps, en apportant des solutions potentielles aux limitations critiques des anticorps conventionnels.

- **Optimisation de la plateforme PlatON grâce aux V-bodies :**

Les principaux défis rencontrés par les leurres ADN de la plateforme PlatON sont leur courte demi-vie et leur délivrance spécifique. La combinaison de la plateforme V-body avec la plateforme PlatON permettra de tirer parti de ces deux innovations en :

- Prolongeant la demi-vie grâce à un V-body anti-albumine conjugué aux leurres ADN.
- Augmentant la spécificité en utilisant des V-bodies ciblant des récepteurs spécifiques aux tissus pour la délivrance, et conjugués aux leurres ADN.

La Société est convaincue de l'important potentiel thérapeutique de ces technologies et de l'innovation disruptive qu'elles représentent, qui pourrait ouvrir la voie à un nouveau paradigme de traitement de maladies dans le domaine de l'oncologie, des maladies rares et des maladies inflammatoires et auto-immunes.

2.2 FINANCEMENT

Le 30 avril 2024, Valerio Therapeutics a reçu un engagement de financement de 5 millions d'euros de ses principaux actionnaires, Artal et Financière de la Montagne. Cet engagement a été réalisé sous la forme d'un compte courant d'actionnaires en mai 2024, offrant à la Société un horizon de trésorerie à fin 2024.

Une partie de ce financement a été utilisée par Valerio Therapeutics afin de réaliser l'acquisition de Emglev Therapeutics, pour un montant de 2.5 millions d'euros (dont une partie a été payée en actions). L'acquisition a été faite au travers de sa filiale Valour Bio.

Le reste du financement a été utilisé pour régler les opérations courantes de Valerio Therapeutics et le développement de la nouvelle plateforme Emglev.

En fin d'année 2024, un allongement d'environ 3 mois de l'horizon de trésorerie a été permis par une réduction des dépenses opérationnelles de la Société. Par ailleurs en 2025, outre la réduction de ses dépenses, la Société a négocié avec les différentes parties prenantes et a obtenu un accord pour sécuriser sa trajectoire financière et de trésorerie jusqu'au minimum la fin de l'année 2025.

- **REDUCTION DE CAPITAL MOTIVEE PAR DES PERTES**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 février 2023, les actionnaires ont approuvé une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions, afin de l'ajuster à la situation nette de la Société. Cette réduction de capital a été autorisée à hauteur d'un montant maximal de 17.000.000 euros, dans la limite du montant des pertes constatées et sous réserve du respect du capital minimum légal prévu à l'article L. 224-2 du Code de commerce. La durée de validité de cette autorisation a été fixée jusqu'au 6 février 2024.

Conformément à cette délégation, le Conseil d'administration a constaté, lors de sa réunion du 5 février 2024, que la Société disposait d'un compte « Report à nouveau » débiteur de (17.245.545) euros, tel qu'approuvé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 juin 2022. Il a donc décidé de procéder à une réduction de capital d'un montant de 16.980.070,03 euros, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action de 0,11 euro, la faisant passer de 0,25 euro à 0,14 euro.

Cette réduction a été définitivement imputée sur le compte « Report à nouveau », ramenant son solde de (17.245.545) euros à (265.474,97) euros.

En conséquence, le capital social de la Société a été réduit de 38.591.068,20 euros à 21.610.998,20 euros, tout en demeurant supérieur au seuil minimum requis par la réglementation en vigueur.

2.3 OPERATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Le 5 février 2024, la Société a procédé à une réduction de la valeur nominale de ses actions. Faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 février 2023, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social en éliminant une partie des pertes subies, pour un montant de 16.980.070,03 €. Cette réduction de capital, motivée par des pertes, est réalisée par la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,25 euro à 0,14 euro. Elle a pour but de faciliter les nouvelles opérations financières qui pourraient s'avérer opportunes à l'avenir. Suite à cette opération, le capital social de la Société s'élève à 21 610 998,20 €, divisé en 154 364 273 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,14 € chacune.

2.4 REPERCUSSION DE LA SITUATION INTERNATIONALE

La Société suit de près la situation géopolitique.

Une poursuite ou une augmentation des sanctions économiques contre la Russie dans le contexte du conflit russo-ukrainien, ou une aggravation du conflit israélo-palestinien, ou une extension plus large de ces conflits impliquant d'autres pays, pourraient avoir un impact significatif sur la Société dans les domaines identifiés suivants :

- volatilité des marchés financiers, amplification des difficultés de financement de la Société en réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société l'obtention de financement, tant par capitaux propres que par emprunt.
- bien que les essais menés et prévus par la Société en 2024 ne se déroulent pas dans ces pays, amplification des difficultés à mener ses essais cliniques et ses opérations de production, réduisant, retardant ou rendant plus difficile ou plus coûteux pour la Société le développement de son candidat médicament.
- Difficultés pour la Société à poursuivre ses essais cliniques et ses opérations de production directement ou par l'impact que pourrait avoir la situation internationale sur ses partenaires et sous-traitants.

Comme la plupart des entreprises, la Société est également impactée par des taux d'inflation, supérieurs aux moyennes à long terme, entraînant une hausse des prix des produits, des matières premières et des consommables dont elle a besoin, ainsi qu'une augmentation du coût des services liés à ses activités de R&D. Ceci a entraîné une augmentation significative des dépenses de la Société qui n'est pas compensée par les revenus ou la possibilité de répercuter ces coûts sur d'autres parties, compte tenu de l'absence de produits commercialisés par la Société.

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2024

Le 3 février 2025, la Société a annoncé la décision stratégique d'arrêter tous les essais cliniques et activités associées y compris l'essai VIO-01 en cours. Cette décision a été prise par le Conseil d'administration face au défi posé par le financement de la Société. La fin des essais cliniques permettra à la société de se concentrer exclusivement sur le développement de médicaments à un stade préclinique, garantissant une utilisation efficace du capital disponible tout en maintenant une forte concentration sur l'innovation. Dans le cadre de cette transition, la Société cessera ses activités en phase clinique oncologique et fermera son bureau américain de Lexington, MA.

Le 27 février 2025, la Société a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité conclu le 29 octobre 2018 avec KEPLER CHEUVREUX. La résiliation a pris effet le 19 février 2025. Cette résiliation a été décidée dans le cadre des économies réalisées par la Société compte tenu de la situation de sa trésorerie. La Société n'envisage pas de conclure un autre contrat de liquidité à ce stade.

Le 5 mai 2025, la Société a annoncé le report de la publication de son rapport financier annuel 2024, initialement prévue le 30 avril 2025, et de l'arrêté et de l'approbation de ses comptes sociaux et consolidés 2024, en raison notamment des difficultés importantes d'accès aux éléments comptables de sa filiale aux Etats-Unis, Valerio Therapeutics Inc.

Bien que les actifs relatifs à cette filiale soient dépréciés dans les comptes sociaux de la Société et qu'elle ait cessé toute activité fin 2024, ce décalage dans le traitement comptable de Valerio Therapeutics Inc. ne permet pas à la Société de finaliser ses comptes sociaux et à fortiori consolidés.

En conséquence, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés 2024 de la Société et la publication du rapport financier annuel 2024 ne pourront intervenir avant la fin du mois de juillet 2025. L'approbation des comptes annuels 2024 de la Société interviendra en septembre 2025.

Le 12 juin 2025, la Société a annoncé, concernant l'évolution de sa situation financière, avoir finalisé un accord permettant de proroger l'échéance de ses dettes bancaires et de réduire ou échelonner ses dettes auprès de ses principaux fournisseurs.

Les actionnaires principaux de la Société, Artal International Inc. et Financière de la Montagne, ont réalisé des avances qui devraient être incorporées au capital à hauteur de cinq millions cinq cent mille euros afin d'assurer les besoins à court terme de la Société et financer ses activités au minimum jusqu'à la fin de l'année 2025 (étant précisé qu'une partie de cette enveloppe a déjà été utilisée pour régler des dettes de la Société). La situation financière de la Société demeure toutefois précaire, et une solution de financement long terme et pérenne est toujours recherchée.

Le 24 juin 2025, la Société a annoncé la suspension provisoire de la cotation de son action par Euronext à compter du 17 juin 2025, faisant suite au retard de publication du rapport financier annuel au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024. La Société rappelle à ses actionnaires que la publication du rapport financier annuel 2024 a été reportée en raison de difficultés importantes d'accès aux éléments comptables de sa filiale aux Etats-Unis, Valerio Therapeutics Inc. Valerio Therapeutics finalise actuellement ses comptes sociaux et consolidés. La publication du rapport interviendra ensuite après certification des comptes par les commissaires aux comptes.

La cotation de l'action Valerio Therapeutics sur Euronext Growth à Paris devrait reprendre après publication dudit rapport. La Société informera le marché dès que possible de la nouvelle date de publication du rapport financier annuel 2024, de la date définitive de l'Assemblée Générale, et de la date effective de reprise de la cotation.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Augmentati on	Diminutio n	31/12/2024
Actifs de R&D Beleodaq®	61 830	0	61 830	00
Actifs de R&D AsiDNA™/VIO-01	3 259	0	0	3 259
Fonds commercial	4 450	0	0	4 450
Autres immobilisation incorporelles	425	1 000	0	1 426
TOTAL Brut	69 964	1 000	61 830	9 135

Amortissement Beleodaq®	-8 227	- 53 603	61 830	0
Amortissement AsiDNA™/VIO-01	0	- 3 259	0	-3 259
Amortissement autres immobilisations incorporelles	-425	- 1 000	0	-1 426
TOTAL Amortissements	-8 652	57 862	61 830	-4 685
Dépréciation Beleodaq®	-53 603	0	53 603	0
TOTAL Dépréciations	-53 603	0	53 603	0
Total	7 709	0	0	4 450

Les immobilisations incorporelles brutes se composent principalement :

- De frais de Développement du produit AsiDNA™ d'un montant de 3 259 milliers d'euros, comptabilisés lors de l'acquisition de la société DNA Therapeutics en 2016.
- D'un fonds commercial d'un montant de 4 450 milliers d'euros représentant la différence entre la valeur d'acquisition de Topotarget et l'actif net apporté.
- De brevets et marques acquis par l'entreprise pour un montant brut de 1 181 milliers d'euros et des logiciels pour un montant brut de 244 milliers d'euros.

Des frais de développement liés au produit Beleodaq® (belinostat), pour un montant de 61 830 milliers d'euros, avaient été comptabilisés lors de l'acquisition, par voie de fusion, de la société Topotarget en 2014.

Conformément à l'accord de licence signé avec Acrotech Biopharma le 6 avril 2020, la Société ne bénéficie plus d'aucun revenu futur lié à Beleodaq®/belinostat, à l'exception des flux destinés au remboursement de l'emprunt obligataire contracté auprès de SWK Holdings. En conséquence, ces actifs de R&D avaient été intégralement amortis au 31 décembre 2020.

L'emprunt obligataire contracté auprès de SWK Holdings a été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2022. En 2024, les actifs incorporels correspondants, totalement amortis, ont été sortis des comptes pour refléter la fin définitive de leur valorisation comptable.

TESTS DE PERTE DE VALEUR

Les actifs incorporels de la société ont fait l'objet d'un test de dépréciation distinct, comme décrit ci-dessous.

- **ACTIFS DE R&D**

Les actifs de R&D correspondant à AsiDNA-VIO ont fait l'objet d'un test de dépréciation distinct. Nous avons déterminé la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif incorporel concerné.

En juin 2024, compte tenu de l'efficacité limitée observée lors des essais cliniques de phase 1, notamment en monothérapie, il a été décidé d'arrêter le développement clinique d'AsiDNA. La Société a décidé de concentrer ses efforts sur le développement de VIO-01, son candidat médicament de deuxième génération.

En décembre 2024, Valerio Therapeutics a décidé d'interrompre tous les essais cliniques et activités associées, y compris l'essai VIO-01 en cours. Cette décision a été prise dans le contexte des difficultés de financement de la Société. Sa trésorerie devrait lui permettre de financer son recentrage d'activité au cours des trois prochains mois.

Dans le cadre de cette transition, Valerio cessera ses activités en oncologie au stade clinique et fermera son bureau américain de Lexington, dans le Massachusetts. La Société mène actuellement une revue stratégique afin de redéfinir son portefeuille de produits. La Société se concentrera sur ses activités en phase de démarrage, à savoir le développement de sa plateforme d'anticorps monocaténaires, qui, associée à ses capacités en chimie et à son expertise en oligonucléotides, peut ouvrir de nouvelles perspectives à l'entreprise.

L'arrêt du développement de l'actif AsiDNA - VIO-01 par la société indique un déclencheur de dépréciation selon la norme IAS 36.

Selon les informations fournies par la société, aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation ou de la cession de l'actif AsiDNA - VIO-01 dans un avenir prévisible.

Selon la norme IAS 38, si le projet est abandonné et qu'il n'en résulte aucun avantage futur, l'actif doit être entièrement déprécié.

La valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, a été estimée à zéro.

Par conséquent, la dépréciation de l'actif s'élève à 3 259 350.63 euros.

- **GOODWILL**

Le goodwill, comptabilisé dans le cadre de l'acquisition de Topotarget, a fait l'objet d'un test de dépréciation en calculant une valeur recouvrable (valeur d'utilité), selon un modèle DCF basé sur les projections de la Société concernant les redevances à percevoir entre 2025 et 2031.

Sur la base du plan d'affaires établi par la Direction concernant les paiements de redevances Beleodaq® et d'un taux d'actualisation, la valeur d'utilité a été estimée à 10 035 300 EUR. Par conséquent, un ajustement de compte courant a été comptabilisé pour 5 816 073.20 EUR.

Compte tenu de la forte volatilité de la capitalisation boursière de la Société au cours des deux dernières années, nous n'avons pas pu l'utiliser comme indication de la valeur recouvrable des actifs de la Société.

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement de matériel de laboratoire et de recherche, de matériel informatique ainsi que d'autres agencements et équipements acquis par l'entreprise.

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent pour l'essentiel aux participations détenues par Valerio Therapeutics dans ses filiales.

La variation de ce poste correspond

- Aux reprises sur l'exercice des provisions pour dépréciation des titres des filiales, pour un montant de 32 548 milliers d'euros.
- A l'acquisition de titres de Valour Bio pour 3 201 milliers d'euros.

Le montant des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 31 décembre 2024 est de 36 milliers d'euros correspondant à 486 152 actions comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Les espèces non investies dans le cadre du contrat se montaient à 140 milliers d'euros.

3.4 AUTRES CREANCES

En milliers €	31/12/2024	< 1 an	> 1 an	31/12/2023
Comptes-courants des filiales	12 818		12 818	12 773
Crédit impôt recherche	744	744		2 571
Autres créances fiscales (TVA)	490	490		344
Autres créances	213	213		5
Fournisseurs débiteurs	310		310	127
Valeur nette des Autres créances	14 575	1 447	13 128	15 820

Le crédit d'impôt diminue de 1 827 milliers d'euros suite à la baisse des dépenses éligibles .

3.5 TRESORERIE

Au 31 décembre 2024, la trésorerie s'élève à 341 milliers d'euros, qui correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

3.6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2024 s'élèvent à 124 milliers d'euros et correspondent pour l'essentiel au loyer du siège social du premier trimestre 2025.

3.7 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, le capital s'élève à 21 611 milliers d'euros, divisé en 154 364 273 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,14 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au cours de l'exercice, le capital social a évolué comme suit :

		Nominal	Nb d'actions	€
Actions entièrement libérées au 31/12/2023		0,25	154 364 273	38 591 068
Réduction de capital	(1)	0,11	154 364 273	16 980 070
Actions entièrement libérées au 31/12/2024		0,14	154 364 273	21 610 998

(1) Réduction du capital social en date du 5 février 2024 d'un montant de 16 980 milliers d'euros, par diminution de la valeur nominale de chaque action de 0,25 euro à 0,14 euro, intégralement imputée sur le compte « Report à nouveau ».

3.8 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres d'un montant de 116 milliers d'euros correspondent à une avance Bpifrance versée en 2019 dans le cadre du programme INNOV'UP, liée au programme PlatON™. Ce montant sera remboursé sur la période 2023 à 2028.

3.9 DETTES FINANCIERES

Le poste comprend les éléments suivants :

- Un emprunt obligataire convertible émis en avril 2022 et souscrit par Invus Public Equities LP et Financière de la Montagne à hauteur respectivement de 2,5 millions d'euros et 1,5 million d'euros. La maturité de l'emprunt est fixée au 6 avril 2027. Les obligations convertibles ne portent pas intérêts. Elles pourront être converties en actions ordinaires exclusivement à l'initiative de la Société entre la date d'émission et la date de maturité ; les OC donneront droit à leurs titulaires, en cas de conversion, à un nombre N d'actions ordinaires nouvelles égal à la valeur nominale d'une OC divisée par X, X étant la valeur la moins élevée entre (a) 0,410 euros, et (b) la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois séances de bourse précédant la date de demande de conversion sans décote.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en février 2021 par Bpifrance et les banques commerciales du Groupe, d'un montant de 5 millions d'euros. Valerio Therapeutics a choisi de rembourser ces prêts sur une période de 5 ans à compter de février 2022, la première année étant une année de franchise pendant laquelle seuls les intérêts seront payés. Ces prêts portent intérêt à des taux compris entre 0,69% et 2,25% sur la durée de remboursement.

3.10 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs passent de 1 985 milliers d'euros au 31 décembre 2023 à 4 524 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Cette augmentation s'explique par le fait que la Société négocie avec les différentes parties prenantes et cherche à obtenir un accord nécessaire pour sécuriser sa trajectoire financière et de trésorerie dans les douze prochains mois.

Il est précisé que la Société mène des recherches précliniques et cliniques et contractualise avec des partenaires externes qui assistent Valerio Therapeutics dans ses travaux. Les frais de recherche comptabilisés en fin d'exercice sont déterminés sur la base des estimations de travaux réalisés reçues par les fournisseurs et validées par la direction.

3.11 DETTES FISCALES ET SOCIALES

En milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	1 438	1 443
Dettes fiscales	12	239
Total	1 450	1 682

3.12 AUTRES DETTES

Ce poste de 4 746 milliers d'euros correspond à une dette de 1 000 milliers d'euros de earn-out vis-à-vis de quatre anciens associés de DNA Therapeutics (société acquise en mars 2016) et à la dette vis-à-vis de la société SpePharm liée à l'Accord de règlement amiable signé par la Société le 11 février 2020 pour un montant de 4 048 milliers d'euros actuellement avec un solde de 3 670 milliers d'euros. L'accord SpePharm a été modifié et sera remboursé entre avril 2025 et avril 2026.

4. NOTES SUR LE RESULTAT

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2024.

4.2 REDEVANCES DE LICENCES

La Société n'a enregistré aucune redevance au titre de l'année 2024.

4.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits opérationnels sont principalement constitués de reprises de provisions, notamment une reprise de 1 690 milliers d'euros concernant une provision sur litige.

4.4 CHARGES EXTERNES

Les charges externes passent de 18 506 milliers d'euros au 31 décembre 2023 à 12 504 milliers d'euros au 31 décembre 2024, notamment du fait de la baisse des frais de sous-traitance R&D qui s'établissent à 9 969 milliers d'euros, contre 15 555 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

4.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel passent de 3 815 milliers d'euros sur 2023 à 2 857 milliers d'euros sur 2024. Cette baisse est dû essentiellement au fait qu'il y a eu un montant important d'indemnités versés en 2023.

4.6 RESULTAT FINANCIER

Le produit financier de 1 486 milliers d'euros comprend principalement des intérêts sur comptes courants inter- sociétés pour 1 206 milliers d'euros et des reprises d'écarts de change pour 280 milliers d'euros.

Les charges financières pour 324 milliers d'euros comprennent des pertes de change ou provisions pour pertes de change pour 126 milliers d'euros et des intérêts sur emprunts pour 198 milliers d'euros.

4.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le produit exceptionnel de 6 154 milliers d'euros correspond principalement à :

- Une reprise de provision sur des titres de la filiale Topotarget UK pour 32 548 milliers d'euros ;
- Une reprise de provision sur compte courant pour 5 816 milliers d'euros ;
- Une charge pour la liquidation des titres de la filiale Topotarget UK pour 32 442 milliers d'euros.

4.8 IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société dispose d'un déficit reportable français qui s'élève à 361 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La méthode d'évaluation actuarielle des engagements de retraite retenue est la méthode d'évaluation rétrospective. Cette méthode prévoit de déterminer la valeur actuelle des prestations sur la base des services rendus par le salarié à la date d'évaluation. Il s'agit d'un régime à prestations définies.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention Collective : CNN des Entreprises du Médicament
- Age de départ en retraite : A partir de 65 ans, en application de la loi du 14 avril 2023 portant réforme sur les retraites
- Date de calcul : 31/12/2024
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de revalorisation des salaires : (taux d'augmentation des salaires + inflation) 3 %
- Taux de rotation (turn-over) : Par structure d'âge
- Taux de charges sociales : 40 %

Au 31 décembre 2024, les engagements de retraite s'élèvent à 34 milliers euros.

5.2 ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Les engagements en matière de crédit-bail s'élèvent à 36 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

6. PARTIES LIEES

Les parties liées à Valerio Therapeutics SA sont :

- Financière de la Montagne qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 18,9% du capital au 31 décembre 2024 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une influence notable sur la Société.
- Artal International Inc. qui, en sa qualité d'actionnaire de la Société avec 28,56% du capital au 31 décembre 2024 et de membre du conseil d'administration, est considérée comme exerçant une

influence notable sur la Société.

7. TRANSACTIONS INTRA GROUPE

Les transactions intervenues avec d'autres sociétés apparentées au Groupe concernent exclusivement les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Il s'agit pour l'essentiel de ventes de produits finis et de services, de facturations de redevances de licence de commercialisation ainsi que de prêts et emprunts intra-groupe dans le cadre de conventions de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des transactions intra-groupes au 31 décembre 2024 :

en milliers €	31/12/2024	31/12/2023
Actif	23 606	29 377
Passif	7 326	7 560
Produits	1 206	997
Charges	6 545	7 437

Le montant de l'actif correspond principalement au compte courant de la filiale Topotarget Switzerland, le montant du passif à celui des comptes courants des filiales VALOUR BIO, VALERIO THERAPEUTICS INC. et des actionnaires Artal International Inc. et Financière de la Montagne.

TABLEAUX ANNEXES

IMMOBILISATIONS

En milliers d'euros	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Frais d'établissement et de développement	65 089		61 830	3 259
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 875	1 000		5 875
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 964	1 000	61 830	9 135
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat., et outillages industriels	1 696	47		1 743
Inst. générales, agencmts, aménagements divers	981	42		1 023
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	346	4		350
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 023	93		3 116
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	48 578	3 201	38 659	13 120
Autres titres immobilisés	61		24	36
Prêts et autres immobilisations financières	220		5	215
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 859	3 201	38 689	13 371
TOTAL GENERAL	121 846	4 294	100 519	25 623

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros	Montant début 2024	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2024
Frais d'établissement, de recherche et de dév.	8 227	56 863	61 830	3 259
Autres postes d'immobilisations incorporelles	425	1 000		1 426
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 652	57 863	61 830	4 685
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 238	240		1 478
Installations générales, agencements, aménagements	714	37		751
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	279	19		298
Emballages récupérables et divers				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 231	296		2 527
TOTAL GENERAL	10 883	58 159	61 830	7 212

TABLEAU DES PROVISIONS

En milliers d'euros	Montant début 2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant fin 2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconst. des gisements (mines, pétrole)						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	1 690				1 960	
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	185	44			185	44
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						

Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL DES PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 875	44			1 875	44
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	42 467				32 548	9 919
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	16 604				5 816	10 788
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	59 071				38 364	20 707
Total	60 946	44			40 239	20 750

Dont dotations et reprises d'exploitation				40 054	
Dont dotations et reprises financières	44			185	
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

CREANCES

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	215		215
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	215		215
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	744	744	
Taxe sur la valeur ajoutée	492	492	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	137	137	
Groupe et associés (2)	23 606	23 606	
Débiteurs divers	310	310	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	25 290	25 290	
Charges constatées d'avance	124	124	
TOTAL DES CREANCES	25 629	25 414	215

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes morales)	

DETTES

En milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	4 000		4 000	
Autres emprunts obligataires (1) (A)	7	7		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	27	27		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an	3 402	1 854	1 548	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 834	4 834		
Personnel et comptes rattachés	1 040	1 040		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398	398		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	3	3		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	9	9		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	7 326	7 326		
Autres dettes	4 746	4 746		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	25 793	20 245	5 548	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés	

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	2024	2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
TOTAL CREANCES		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS		
TOTAL		

CHARGES A PAYER

En milliers d'euros	2024	2023
Dettes financières		

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	7	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
TOTAL DETTES FINANCIERES	7	11
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383	1 653
Dettes fiscales et sociales	1 267	716
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	1 650	3 927
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		40
Autres dettes		
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		40
TOTAL	1 657	3 978

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	01/01/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat 2023	Autres mouvements	Résultat 2024	31/12/2024
Capital social ou individuel	38 591		(16 980)				21 611
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 691						15 691
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(32 105)		16 980	(20 216)			(35 341)
Résultat de l'exercice	(20 216)			20 216		(10 721)	(10 721)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Dividendes versés							
TOTAL	1 961					(10 721)	(8 760)

CREDIT-BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL (en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	254	51	172	31
Autres immobilisations corporelles	45	11	32	2
Immobilisations en cours				

TOTAL	299	62	204	33		
ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL (en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, ...	65	211	18	2		20
Autres immo corporelles	11	44	2			2
Immobilisations en cours						
TOTAL	76	255	20	2		22

EFFECTIF MOYEN

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2024	2023
Cadres	21	19
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
TOTAL	21	19

ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	9 918	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 918	
Créances		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	23 606	
Capital souscrit appelé non versé		
TOTAL CREANCES	23 606	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	7 326	
TOTAL DETTES	7 326	
Éléments financiers		
Produits de participation		

Autres produits financiers	1 206	
Charges financières		
TOTAL ELEMENTS FINANCIERS	1 206	
Autres		

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

Sociétés	Capital	Quote-part du capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la	Résultat (bénéfice ou perte du dernier
Topotarget Switzerland	728	100	9 918	0	23 606	715
VALOUR BIO	3 756	85.22	3 201	3	0	(61)
VAIERIO THERAPEUTICS Inc.	1	100	1	0	0	78
Total			13 120	3	23 606	732